



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 19/114/AFF FONC

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2019

OBJET : AFFAIRES FONCIÈRES

Mise en place de servitudes de passage et d'aménagement pour des ouvrages Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI).

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf du mois de novembre à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 18 novembre 2019 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Joëlle DA FONTE ; Vanessa GIORGI ; Gérard CESARI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Fabien LANDRON ; Marielle DELHOM.

Absents : Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Patrice BORNEA ; Jacqueline BARTOLI ; Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Jean-Christophe ANGELINI.

Avaient donné procuration : Patrice BORNEA à Gaby BIANCARELLI ; Jean-Baptiste SANTINI à Marie-Antoinette CUCCHI ; Jean-Marc ANDREANI à Xavière MERCURI ; Didier REY à Fabien LANDRON ; Jean-Christophe ANGELINI à Nathalie APOSTOLATOS.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Vanessa GIORGI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant.

Par délibération n° 14/056/AFF FONC du 10 juin 2014, le Conseil Municipal a demandé la mise en place de servitudes de passage et d'aménagement pour les ouvrages de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) présents sur la Commune.

Les pistes et les points d'eau DFCI qui ont fait l'objet d'une information pour l'inscription des servitudes de passage et d'aménagement au titre de Défense de la Forêt Contre l'Incendie sont les suivants :

- 2 ZAL (Zones d'Appui à la Lutte) :
 - Muratello
 - Precojo

- 2 pistes :
 - P136 (Muratello - Arca),
 - P139 (Usciolu),

- 10 points d'eau :
 - PVO02 (Ospedale),
 - PVO03 (Missojo),
 - PVO04 (Lataricciu Supranu),
 - PVO05 (Focciarella),
 - PVO06 (Tournant du vent),
 - PVO09 (Pascialella),
 - PVO12 (Lazzara),
 - PVO13 (Padulella),
 - PVO14 (Bocca dell'Oro),
 - PVO16 (Durabile).

Il retrace le contenu des dossiers ainsi que le déroulement de la procédure, définie par l'article L. 134-2 du Code Forestier : après la parution, dans deux journaux, d'un avis à public et de son affichage en Mairie, la Commune a permis pendant deux mois, du 11 février au 11 avril 2019, la consultation des dossiers techniques.

Il souligne que ces ouvrages sont primordiaux pour conforter la protection en cas d'incendie. À cet effet, la Commune de Porto-Vecchio doit disposer de la maîtrise foncière indispensable à la pérennité des ouvrages, par l'établissement de servitudes.

Le Conseil municipal,

Oùï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Forestier,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 22 novembre 2019,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'émettre un avis favorable sur l'instauration de servitudes de passage et d'aménagement au titre de Défense de la Forêt Contre l'Incendie sur les ouvrages cités ci-dessus.

ARTICLE 2 : de solliciter Madame la Préfète pour l'inscription de ces servitudes de passage et d'aménagement au bénéfice de la Commune de Porto-Vecchio.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	21
Nombre de procurations	5
Nombre de suffrages exprimés	26
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

